



FÉDÉRATION C.F.T.C.

Chimie Mines Textile Energie

Secteur Mines

Freyming-Merlebach, le 10 mars 2015

Compte rendu de la COPRAD ANGDM du 5 mars 2015

Le 5 mars s'est tenue la réunion de la COPRAD à l'ANGDM. La délégation CFTC était composée de LUCAS Francis et MARGHERITA Raphaël. 5 points étaient à l'ordre du jour :

- Approbation du PV du 6 novembre
- Suivi des prestations
- Réglementation
- Activités sociales et culturelles
- Logement.

Approbation du PV du 6 novembre 2014 :

Le PV est adopté à l'unanimité. Il a été décidé de réunir une réunion spécifique pour Drocourt concernant la mutuelle santé.

Suivi des prestations :

L'ensemble des prestations sont payées dans les délais (CCFC/DPA/RA).

A ce jour, les effectifs se décomposent de la façon suivante :

Actifs 76
DPA 1
CET 16
CCFC 91
Agglonord 1
Drocourt 26

Total 211 agents

Le reste des agents est en RA CCFC.

Réglementation :

Point sur l'indice de la CASA (document joint en annexe 1). Cette analyse est conforme au Pacte charbonnier.

Point sur le RSRS :

Analyse de l'agence annexe 2.

Pour la CFTC, l'analyse de l'agence ne correspond pas à sa demande. En effet, l'incidence de la réforme des retraites représente un surcoût pour l'agence de 83,4 M€. **Ceci est une décision des Tutelles.**

La CFTC demande que les points de RSRS attribués gratuitement soient versés dès l'âge de 60 ans, comme prévu par le Pacte charbonnier.

Pour rappel pour le fonds, le RSRS est payé à 60 ans.

Pour le jour, aujourd'hui 62 ans, et demain ?

La CFTC considère que cette mesure pénalise les plus bas salaires et que l'agence doit compenser cette perte en attendant la retraite. Ce ne sont pas les quelques points gratuits qui seront attribués par l'agence qui pourront compenser la perte du RSRS pendant les deux ans aujourd'hui, demain peut-être 3 ou 4 ans ?

D'après nos calculs, l'agent bénéficiera à partir de 80 ans d'un gain si la mesure s'applique.

La CFTC a fortement insisté pour que l'agence prenne en charge cette perte. Devant l'insistance de la CFTC, ce dossier reste ouvert et sera mis à l'ordre du jour de la prochaine COPRAD en tenant compte de la demande de la CFTC.

Un dossier que la CFTC porte depuis longtemps et elle mettra tout en œuvre pour le faire aboutir, à suivre.

Activités sociales et culturelles :

Le bilan 2014 nous a été présenté, il est conforme à la prévision.

Rappel du budget 2014 : 251.859 €.

90.000 € ont été donnés sous forme de chèques vacances.

67.000 € ont été ventilés pour les enfants (colonie, séjours, etc.).

Le reste a été utilisé par région, soit activité de proximité ou chèque culture d'environ 62.000€. Les 32.000 € restant ont été ventilés en chèques cadeaux.

Pour 2015

Le budget alloué est de 151.828 €.

La ventilation est la suivante :

Chèques vacances : 51.282 €

Ouvriers 320 €
Etam 280 €
Etam sup 220 €
Ingénieurs 170 €

Aides enfants :

Colonie de vacances :

Moins de 14 ans 480 €
Plus de 14 ans 720 €

Nouvelle prestation :

Activité pour licence, adhésions, etc. : 50 € par enfant

Le reste du budget étant alloué aux activités de proximité, la COPRAD a validé les propositions des différentes régions.

Logement :

Le bilan des différents comités locaux nous a été présenté.

Tableau de bord des logements :

A ce jour, 30.479 ayants droit sont logés en nature, soit une baisse de 5,95 % par rapport à 2013 pour un budget annuel de 156.937.880 €.

Lorraine 7.199 logés nature
Centre-Midi 3.842 logés nature
NPC 18.524 logés nature
MDPA 522 logés nature
Mines de Fer 392 logés nature

Pour le suivi de ces logements, l'agence a signé 169 conventions avec les bailleurs.

Convention AREVA Mines :

L'agence nous a présenté un projet de convention avec AREVA Mines. Cette convention a pour objet la mise à disposition de logements à 39 bénéficiaires d'AREVA Mines.

La CFTC est favorable à cette convention, qui apporte une nouvelle activité pour l'agence et elle est rémunérée. Ce genre d'expérience peut être reconduite avec d'autres entreprises.

Foyer logement :

Un combat de longue date est mené par la CFTC a porté ses fruits. Enfin l'agence a reconnu l'utilité de prendre en bail des logements dans le cadre de foyer logement (annexe 3). Cette proposition sera présentée au prochain CA pour validation.

Pour la CFTC, cette nouvelle prestation augmente le panel proposé à nos ayants droit

Divers :

Les organisations syndicales ont alerté l'agence sur d'importants retards constatés dans l'envoi des dossiers retraite complémentaire, qui sont dus surtout à Humanis et Malakoff.

L'ANGDM va prendre contact avec les deux institutions pour gérer le problème, elle s'engage à envoyer un courrier à chaque agent concerné quelques mois avant leur départ en retraite leur stipulant la date de départ.

La délégation CFTC
Raphaël MARGHERITA
Francis LUCAS